

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Présents : 24

Votants : 32

## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Xavier LEMOINE - Maire**, à la suite de la convocation adressée le quatorze novembre deux mille dix-neuf.

**PRESENTS** : M. LEMOINE, Mme GERARD, M. BARTH, Mme SIBY, Mme HUART, M. CHAINEY, M. SCHUMACHER, M. ARSLAN, Mme DA SILVA, M. AISSAOUI, M. RULLIER, Mme BALLAND, M. LE POURIEL, Mme ETIENNE, Mme REYGNAUD, Mme AHOANGONOU, Mme PINTO, Mme BOUKREDINE, Mme DUDEK, M DAHMOUNI, M. JACINTO, M. MEDJALDI, M. D'HENRY et M. BRICKX.

**ABSENT(S) / PROCURATION(S)** : M. GINAC (donne procuration à Mme GERARD) ; M. SALVATORE (donne procuration à M.SCHUMACHER) ; Mme CARRRA (donne procuration à Mme PINTO) ; Mme FALCK (donne procuration à M. CHAINEY) ; M. TRAORE (donne procuration à Mme DA SILVA) ; Mme DE BERNARDIN ; Mme QUIGNON (donne procuration à Mme HUART) ; M. WODOCIAG (donne procuration à M. BARTH) ; Mme JUBAULT ; M. ARENAS MUNOZ et Mme PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. BRICKX).

**Monsieur Laurent CHAINEY** a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121.15 du CGCT.

**Approbation du procès-verbal et compte-rendu du 17 Octobre 2019 à l'unanimité.**

### **(Direction Financière) - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – ANNEE 2020**

*Sur proposition de Monsieur le Maire, rapporteur.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2312-1 qui a institué la tenue d'un débat d'orientation budgétaire,

Vu l'article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) du 7 août 2015 qui a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientation budgétaire pour consacrer et renforcer le cadre légal du Débat et du Rapport d'Orientation Budgétaire en complétant et précisant le contenu,

Considérant que les nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRE précisent en outre, que le Rapport d'Orientation Budgétaire fait l'objet d'un Débat dont il est pris acte par une délibération,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 fixant le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication,

Ainsi le Rapport d'Orientation Budgétaire présente, outre les orientations budgétaires générales pour l'année, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette et la structure et l'évolution des dépenses de personnel.

Considérant la présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2020 annexée à la présente délibération,

Considérant le débat d'orientation budgétaire,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2020.

- **DE VOTER** le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2020.

**Le Conseil Municipal : après avoir pris acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2020 ; a voté par 29 voix pour et 3 abstentions le Rapport d'Orientation Budgétaire 2020.**

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits./.*



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**

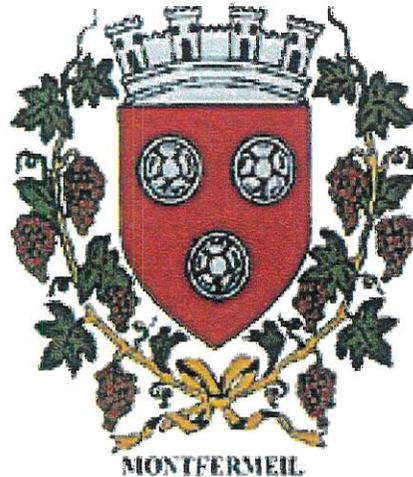
**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 25/11/2019  
Au Représentant de l'Etat  
Publié le 25/11/2019  
Montfermeil, le 25/11/2019

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93 100 Montreuil-sous-bois.

*Annexe à la Délibération n° 2019/216*



**VILLE DE MONTFERMEIL**  
**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

**ANNEE 2020**

Le débat d'orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale.  
A cette occasion, sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière.  
Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de la communication financière.  
Ce fascicule rassemble des éléments d'informations nécessaires à la préparation budgétaire.

## Introduction ROB 2020

### Contexte d'Élaboration du Rapport d'Orientation Budgétaire 2020

Le décret n°2016-841 du 24 Juin 2016 précise le contenu du rapport qui doit accompagner le Débat d'Orientation Budgétaire. S'agissant des communes, l'article D.2312-3 du CGCT apporte les précisions suivantes quant au contenu du rapport.

### LES INFORMATIONS FINANCIERES

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet d'un budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions financières entre la commune et l'EPT dont elle est membre.

- Les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportent une prévision des dépenses et des recettes.

- L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoit qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin de financement annuel (emprunt minoré des remboursements de dette).

Le rapport présenté comporte au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu les informations relatives :

- à la structure des effectifs ;

- aux dépenses de personnel notamment des éléments sur la rémunération (traitement indiciaires, reprises indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature)

- la durée du travail dans la commune.

### LA PUBLICITE ET TRANSMISSION DU RAPPORT

Le rapport est transmis par la Commune au président de l'EPT dont elle fait partie dans un délai de quinze jours suivants la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

### Projet de Loi de Finances 2020

Le projet de loi de finances (PLF) pour l'année 2020, présenté le 27 Septembre, indique les nouvelles mesures fiscales. Les mesures phares de la loi de finances sont la baisse d'impôt sur le revenu (IR) et la réforme de la fiscalité locale.

L'adoption définitive du PLF par le Parlement est prévue courant décembre 2019 et au plus tard le 31 décembre 2019 la publication au Journal Officiel de la loi de finance initiale (LFI). Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, est prévue l'entrée en vigueur de la plupart des mesures. Le PLF 2020 traduit la volonté gouvernementale de continuer sa politique de réduction de la dépense publique en responsabilisant les acteurs locaux.

Accusé de réception en préfecture  
093-219100472-20191120-DEL19216-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2019  
Date de réception en préfecture : 25/11/2019

## **Allègements d'impôts**

L'article 2 du PLF 2020 du quinquennat Macron se traduira ainsi par un allègement d'impôts de 5 milliards d'euros pour les ménages. Selon l'estimation du gouvernement actuel la baisse de l'IR bénéficiera à 16,9 Millions de foyers fiscaux pour une économie d'impôt en moyenne de 300€. La suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales s'inscrit dans le cadre d'une réforme en profondeur de la fiscalité locale et du financement des collectivités territoriales. La disparition de la TH doit bénéficier à 24,4 Millions de foyers Français pour un gain en moyenne de 723€. Bercy pour 2020, estime que le coût de la vie devrait de nouveau progresser de 1,2 %.

Compte tenu de la cartographie de la population du département de la Seine- Saint -Denis, les estimations réalisées par l'association des Maires d'Ile de France (AMIF) montrent que 80 % de foyers fiscaux ayant une maison principale dans le département seront concernés par l'allègement de la TH avant 2021. Pour les 20 % des contribuables restants, l'allègement atteindrait 30 % en 2021, 65 % en 2022 et 100 % en 2023.

Selon les données de l'AMIF pour la période 2018 à 2020 à Montfermeil, 5 627 foyers fiscaux seront concernés par la baisse progressive de la TH et 1 849 foyers à partir de 2021.

## **Incidences de la réforme sur la fiscalité locale**

Les différents scénarii à ce jour en discussion concernant la compensation aux villes de la suppression de la Taxe d'Habitation n'inclut pas de progression des bases en corrélation avec le développement urbain.

Aussi tous les effets bénéfiques du désenclavement de Montfermeil en matière de logement n'induiront pas de recette supplémentaire. Or ces nouveaux logements entraînent mécaniquement un afflux de population qu'il faudra accueillir, malgré les politiques déjà mises en œuvre, par de nouvelles infrastructures (groupes scolaires par exemple) et par des dépenses de fonctionnement (puéricultrices pour les crèches par exemple).

Ainsi après avoir perdu le bénéfice du développement économique au profit de l'EPT, la Ville perd les recettes de son dynamisme démographique alors même que la Métropole du Grand Paris fixe dans ses objectifs, l'attractivité de son territoire.

La réforme de la fiscalité locale et le nouveau modèle de financement des collectivités territoriales se traduit principalement par :

1- La perte de ressources fiscales liées à la TH serait compensée par le transfert aux communes de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), actuellement perçues par les départements en 2021 ; sachant que le montant de la compensation serait déterminé à partir du taux de TH 2017 de la commune et des valeurs locatives 2020.

2- Une revalorisation générale des bases d'impositions par étape en révisant les valeurs locatives des locaux d'habitation à partir de 2026.

Depuis 2017, les bases étaient automatiquement revalorisées en fonction de l'inflation constatée sur les 12 mois précédents. L'amendement I2864 du 10 octobre 2019, revient sur le gel des bases locatives de la TH qui était prévue dans le BP 2020. Le texte amendé prévoit une hausse des bases de 0,9 %, proche de l'inflation attendue.

## **Modalités de compensation des communes :**

Après la réforme de la taxe professionnelle et de l'intercommunalité et après la réforme de la Taxe d'Habitation, la seule marge de manœuvre fiscale des communes ne pourra se porter que sur la taxe foncière, qui elle ne concerne que les propriétaires, étant entendu, par ailleurs, que les logements sociaux, de surcroît, bénéficient de toute une série d'exemption. Les maires ont perdu l'autonomie fiscale pourtant reconnu par le Conseil Constitutionnel. Sur un plan plus politique, il est contestable que le service attendu ou rendu ne soit plus corrélé à une participation financière des bénéficiaires.

Dans la mesure où le produit de TFPB perçu par le département sur les propriétaires qui résident sur le territoire de la commune n'est pas le même que le produit perçu par la commune, un mécanisme dit de « coefficient correcteur » serait mis en place par l'Administration fiscale. En conséquence, le schéma de compensation de la perte de la TH ressemble beaucoup à celui mis en place pour la réforme de la taxe professionnelle en 2010. Pour certaines communes, la taxe Foncière (TF) ne permettra pas à couvrir totalement la perte de la TH. Pour remédier à cela, le gouvernement envisage de mettre en place un « Coefficient correcteur » (CoCo) à partir du 1er Janvier 2021. Le taux de couverture de la TH par la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties départementale pour Montfermeil est la plus faible (33,2 %). Cela signifie que la perte de TH représente 1/3 et les 2/3 restants seront compensés par le coefficient correcteur. Le Montant des dépenses de compensation s'élèverait, dans le meilleur des cas, à 9,7M€, ce qui représente 375€/habitant. Avec le PLF 2020, l'effet base des nouveaux logements construits à Montfermeil ne seront pas totalement traduits dans les budgets futurs. Le gouvernement a été saisi de cette question propre aux villes en développement.

## **La Dotation Globale de Fonctionnement**

La dotation forfaitaire des communes, composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), est la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie de la commune. La dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes resterait stable en 2020, à hauteur de 3,2M€ par rapport à 2019 pour un périmètre constant.

### **- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)**

augmenterait du même montant que l'année dernière en volume (mais pas en proportion) soit une hausse de +3,9% contre +4,1% en 2019.

Accusé de réception en préfecture  
083-219300472-20191120-DEL19216-D-DE  
Date de télétransmission : 05/11/2019  
Date de réception préfecture : 25/11/2019

## L'évolution des taxes fiscales locales

Le PLF propose de repousser à 2023 (soit une fois la suppression de la taxe d'habitation effective pour tous) la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation. Celle-ci devrait donc avoir lieu entre 2023 et 2026. L'analyse de l'évolution des bases nettes imposables (TH et TF) depuis 2015 et jusqu'à 2019 fait ressortir une incertitude concernant le rythme de la progression annuelle (traditionnellement d'environ = ou - 1,5 % par an). Que ce soit la base TH ou TF, les variations peuvent être soit inférieures à 1 %, soit supérieures à 2 % d'où la difficulté à estimer les montants de ressources fiscales qui financeront les dépenses de fonctionnement. Compte tenu du pourcentage des impôts et taxes (33 %) dans les recettes de fonctionnement, et des réformes prévues par la loi de finances 2020 ; les estimations nominales des TH et TF restent identiques aux montants encaissés en 2019. Donc l'avenir dans les quatre prochaines années est incertain en ce que concerne la progression des ressources fiscales.

Le potentiel fiscal, indicateur de richesse fiscale défini à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales, ramené par habitant est décroissant depuis 2016 (Tableau Potentiel Fiscal et Financier par habitant). La comparaison des potentiels fiscaux et financiers pour la même période avec les communes de la même strate ne viennent que confirmer que Montfermeil, comme les autres villes du 93, sont les villes les moins bien loties fiscalement en région Ile-de-France.

## Contexte territorial

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la ville fait partie de l'établissement public territorial « Grand Paris Grand Est » qui a absorbé une partie des compétences de la communauté d'agglomération Clichy-sous-Bois/Montfermeil.

Ainsi, les agents affectés à la communauté d'agglomération ont été *de facto* rattachés à l'EPT où leur domaine d'expertise a été étendu aux quatorze villes de l'EPT. Il en est de même pour les compétences mutualisées. Les différentes CLECT ont ainsi acté que les sommes dépensées par les deux communes étaient automatiquement transférées à l'EPT qui les répartissait dans un second temps selon la volonté communautaire. Ces sommes ne sont donc plus attachées à une ville ou une compétence mais sont réparties en fonction des projets menés par l'EPT.

En plus de la perte de l'action politique, les différentes dotations gouvernementales sont désormais calculées en fonction du potentiel fiscal de l'EPT et non plus celui de la Ville. Montfermeil est la seconde ville dont la population est la plus fragile d'un point de vue socio-économique. *De facto*, la Ville perçoit moins des mécanismes de péréquations sans pour autant avoir une population moins vulnérable.

Après les compétences en matière de politique de la ville, d'eau et d'assainissement, de gestion des déchets ménagers et assimilés, d'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal, l'EPT exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 en lieu et place des communes les compétences aménagement, renouvellement urbain, développement économique, les clauses d'insertion, une partie de la compétence mobilité et habitat pour les villes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil.

Une nouvelle organisation des services municipaux a été mise en place à la rentrée de septembre dernier avec le guichet unique qui permet, en un seul lieu d'accueillir les services dédiés aux familles tels que notamment la petite enfance, le scolaire, les loisirs, les sports, les inscriptions aux activités culturelles et les affaires générales. Cette nouvelle organisation va se poursuivre par l'accroissement du travail en transversalité entre les services et la gestion en mode projet ce qui induira pour 2019-2020 une remise à niveau des ressources humaines par la poursuite de création de postes afin d'envisager ensuite une rationalisation des dépenses de fonctionnement. Ces nouvelles méthodes tendent vers l'optimisation des compétences et des postes afin de respecter une rigueur dans la politique de recrutement.

Les dépenses de fonctionnement devraient atteindre les 35M€ pour 2020 soit une augmentation de 2,86 % par rapport à 2019. Cet accroissement se justifie par la mise en œuvre de nouveaux équipements publics qui anticipent déjà la future augmentation de population de Montfermeil. Pour autant, il nous faut déjà réfléchir aux futurs équipements publics pour accompagner les effets du désenclavement de la Ville, d'abord par le T4 mais plus encore par le métro dont les travaux sont déjà engagés. De surcroît, la politique de maîtrise foncière doit être accentuée pour saisir toutes les opportunités liées au développement économique et réguler le développement urbain que ce désenclavement et la présence des Ateliers Médicis, comme de la restructuration de l'hôpital permettront.

Pour cela, la ville poursuit ses investissements avec notamment la relocalisation de la nouvelle structure Petite enfance la vie en herbe qui permettra de doubler la capacité d'accueil de cette structure actuellement à l'étroit en centre-ville, la construction de la nouvelle école maternelle Jules Ferry et son agrandissement. La refonte de la carte scolaire a permis d'accueillir les enfants dès l'âge de 3 ans dans toutes les écoles maternelles et de maintenir une mixité sociale dans toutes les écoles. De nombreux projets en lien avec les établissements scolaires sont financés par le budget communal comme par exemple le développement du projet éducation par le sport, les projets artistiques et culturels (DEMOS, Orchestre à l'école...). En matière sportive, la Ville poursuit la restructuration et l'extension de ses équipements. La ville développe également de nouveaux projets tels l'aménagement de la gare routière, l'implantation d'une ferme urbaine, le regroupement des services santé, logement et centre communal d'action sociale...

Ces quelques exemples de projets se réaliseront grâce au concours et soutien des partenaires et il convient de s'assurer du maintien de notre capacité à investir (maintien du niveau d'autofinancement, capacité d'endettement, nouveaux emprunts à taux très bas).

Accusé de réception en préfecture  
093-219300472-20191120-DEL19216-D-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2019  
Date de réception en préfecture : 05/12/2019

## Profil Budgétaire 2020

### Les recettes de fonctionnement

Le montant global des recettes de fonctionnement est en hausse d'environ 3 %, si on compare BP à BP. Toutefois si la comparaison est faite entre le réalisé 2019 et les prévisions BP 2020, la ville a une marge de manœuvre potentielle d'environ 2 % qui pourra se confirmer au cours de l'année 2020 avec les notifications des bases fiscales et les rentrées des diverses recettes liées aux activités de la ville.

Les recettes fiscales ont été estimées sur les bases fiscales de 2019 avec une petite hausse de 1,29 %.

La légère hausse des recettes est essentiellement due à l'inscription de la DPV (anciennement DDU) pour la réalisation de la Halte jeux, la maternelle J. Ferry et la Salle de Musculation ; ainsi que la hausse de 8,9 % des produits de domaines (les recettes liées aux activités proposées par la ville).

### Épargnes de gestion

L'analyse des données du tableau de Solde intermédiaire de gestion pour la période de 2015 à 2020 signale un affaiblissement au fil du temps des épargnes brutes et nettes. En 2015 = Épargne Brute 11 423M€ et Nette 5 755M€, En 2018 = Épargne Brute 10 672M€ et Nette 6 966M€. Les données indiquées avant 2019 sont les sommes réalisées.

En 2019 = Épargne Brute 7 830M€ et Nette 4 336M€. Estimation pour l'année 2020 Épargne Brute 7 298M€ et Nette 3 663M€.

### Structure de la dette

L'encours prévisionnel fin 2019 est de 43,7M€. La ville en 2019 a mobilisé un emprunt de 8,1M€. Il y a encore un potentiel de tirage de 4,5M€. La ville a 67 % de prêts sur des taux indexés et 24,4 % sur des taux fixes. L'emprunt consolidé en 2019 finance les équipements réalisés cette année à 42 %.

### Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles proposées au Budget Primitif augmentent de + 2,86%.

Les dépenses de personnels (+ 4,5%), les frais généraux (+1%) et l'estimation prévisionnelle des frais financiers restent stables en attendant la prochaine consolidation du nouvel emprunt.

### Les recettes d'investissement

L'autofinancement brut prévu en virement vers la section d'investissement est de 5,67M€. Il couvre totalement la charge annuelle de la dette en capital de 3,6 M€.

Cependant la marge financière pour financer les autres équipements s'est dégradée car après le remboursement du capital de la dette, l'autofinancement net est de 3,6M€ contre 4,3M€ au BP2019 ( voir tableau de soldes intermédiaire de gestion).

Les subventions et les dotations (FCTVA, taxe d'aménagement) 2020 sont d'environ 2,4M€, elles restent presque identiques à celles estimées en 2019 à 2,1 M€.

Les recettes d'investissement 2020 hors emprunt et hors autofinancement brut totalisent 5,2M€ contre 4,7 M€ au BP 2019.

Un emprunt prévisionnel d'équilibre est inscrit pour 15,9 M€ dans l'attente des notifications de subventions.

### Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement brutes s'établissent à 26,84M€ contre 26,13 M€ en 2019.

## Les résultats provisoires de l'exercice 2019

Les recettes de fonctionnement (hors produits de cession) et les dépenses de fonctionnement devraient être dans la fourchette de 7M€ à 9M€.

## Fiscalité Directe Locale

### Bases Définitives, Taux et Produits Nets

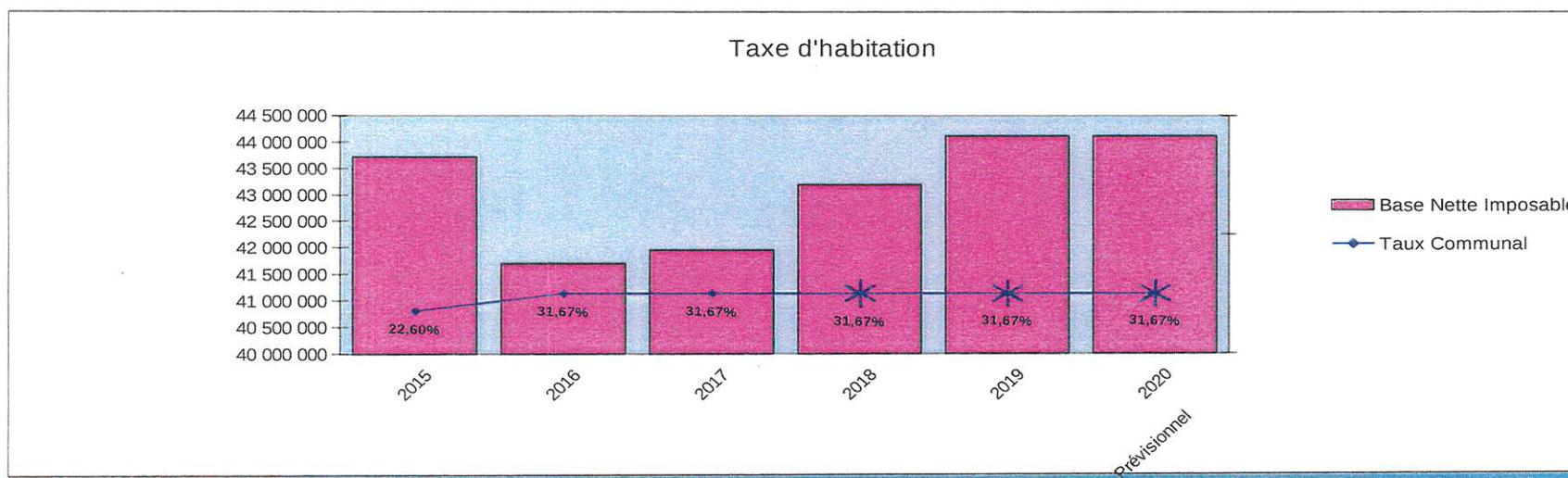
#### Année 2019 Taux Communal

Taxe Habitation	2015	2016	2017	2018	2019	Prévisionnel 2020
Base Nette Imposable	43 722 632	41 694 600	41 946 498	43 194 000	44 119 000	44 119 000
Taux Communal	22,60%	31,67%	31,67%	31,67%	31,67%	31,67%
Produit Net €	9 881 315	13 204 680	13 284 456	13 679 540	13 972 487	13 972 487
Variation physique		-4,64%	0,60%	2,97%	2,14%	
Dont variation nominale		0,90%	0,90%	1,00%	0,40%	

Moyenne Départementale	Moyenne Nationale
25,82%	24,54%

\*

A partir du 1er janvier 2016, les taux de référence de la taxe d'habitation sont égal à la somme :  
d'une part le taux communal de l'année 2015 (22,60%)  
et d'autre part du taux intercommunal de l'année 2015 (9,07%)



Les bases nettes imposables de Taxe d'Habitation évoluent chaque année.

La variation nominale en moyenne annuelle est votée chaque année dans la Loi de Finances.

La variation des bases nettes se décompose en 2 parties :

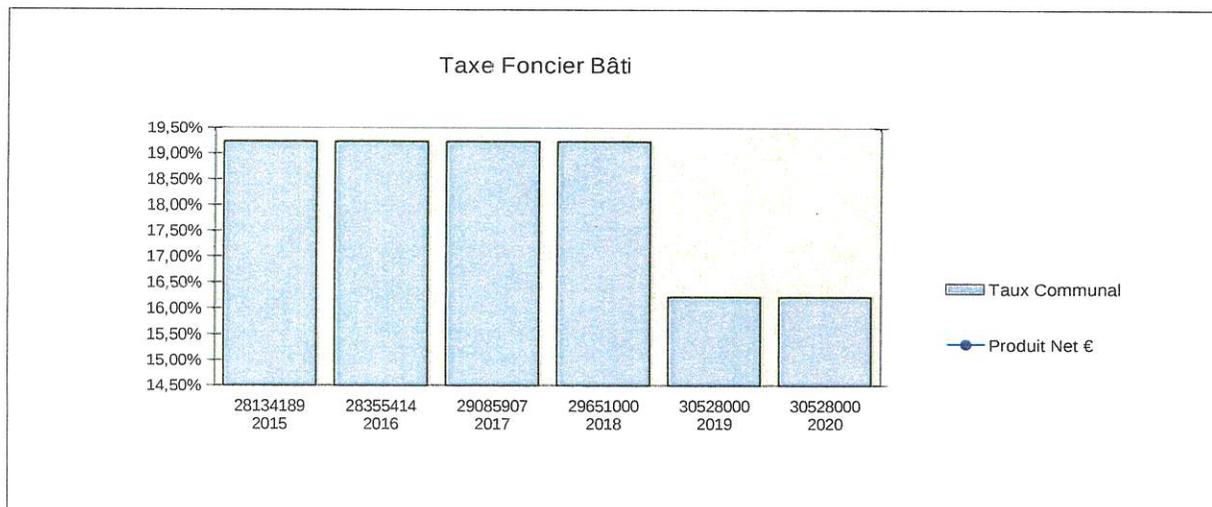
- 1 - Actualisation des diverses réductions, exonérations, abattements.
- 2 - Variation physique des bases dues à toutes les nouvelles constructions de la ville.

## Fiscalité Directe Locale

### Bases Définitives, Taux et Produits Nets

Taxe Foncier Bâti	2015	2016	2017	2018	2019	Prévisionnel 2020
Base Nette Imposable	28 134 189	28 355 414	29 085 907	29 651 000	30 528 000	30 528 000
Taux Communal	19,22%	19,22%	19,22%	19,22%	16,22%	16,22%
Produit Net €	5 407 391	5 449 911	5 590 311	5 698 922	4 951 642	4 951 642
Variation		0,79%	2,58%	1,94%	2,96%	
Dont variation nominale		0,90%	0,90%	1,00%	0,40%	

Moyenne Départementale	Moyenne Nationale
22,28%	21,91%



Les bases nettes imposables de foncier bâti évoluent chaque année.

La variation nominale en moyenne annuelle est votée chaque année dans la Loi de Finances.

La variation des bases nettes se décompose en 2 parties :

- 1- Actualisation des diverses réductions, exonérations, abattements.
- 2- Variation physique des bases dues à toutes les nouvelles constructions de la ville.

Taxe Foncier Non Bâti	2015	2016	2017	2018	Notifié 2019	Prévisionnel 2020
Base Nette Imposable	231 841	237 914	241 981	250 200	260 700	260 700
Taux Communal	25,89%	25,89%	27,18%	27,18%	27,18%	27,18%
Produit Net €	60 024	61 596	65 770	68 004	70 858	70 858
Variation		2,62%	6,78%	3,40%	4,20%	

Année 2019	
Taux Moyen Département	Taux Moyen National
39,73%	49,67%

A partir du 1er janvier 2016, les taux de référence de la taxe foncière non-bâti sont égales à la somme :

- d'une part le taux communal de l'année 2015 (25,89%).
- et d'autre part du taux intercommunal de l'année 2015 (1,29%).

## Fiscalité Directe Locale

### Les Compensations des Exonérations Fiscales

Les Compensations Fiscales	2015	2016	2017	2018	Notifié 2019	Prévisionnel 2020
Taxe Habitation	764 551	793 337	1 029 319	1 085 062	1 176 781	1 176 781
Taxe sur le Foncier Bâti	97 782	105 055	56 652	55 607	57 363	57 363
Dotation Compensation TP	33 983	28 820	8 970	0	0	0
<b>Total Compensations Fiscales</b>	<b>896 316 €</b>	<b>927 212 €</b>	<b>1 094 941 €</b>	<b>1 140 669 €</b>	<b>1 234 144 €</b>	<b>1 234 144 €</b>
Variation		3%	18%	4%	8%	0%

Les compensations fiscales des exonérations font partie des variables d'ajustement du Budget de l'État (application de coefficient de minoration pour rester dans l'enveloppe votée en Loi de Finances Initiale)

### Reversements de Fiscalité du Groupement Intercommunal

Ancienne Taxe Professionnelle	2015	2016	2017	2018	2019	Prévisionnel 2020
Attribution de Compensation	1 995 001	3 428 022	3 428 022	3 428 022	3 424 405	3 424 405
Dotation de Solidarité	0	0	0	0	0	0
Fonds de Concours	740 632	493 378				
<b>Total Produit €</b>	<b>2 735 633</b>	<b>3 921 400</b>	<b>3 428 022</b>	<b>3 428 022</b>	<b>3 424 405</b>	<b>3 424 405</b>

## Les Dotations Externes

### La Péréquation Verticale (Concours Financiers de l'État)

	2015	2016	2017	2018	2019	Prévision 2020
<b>Dotation Forfaitaire</b>	<b>4 261 354</b>	<b>3 611 460</b>	<b>3 249 806</b>	<b>3 229 987</b>	<b>3 229 987</b>	<b>3 250 663</b>
.Contribution de la commune au redressement des finances publiques	-609 700	639 926	-361 654		0	0

<b>Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)</b>	<b>3 625 943</b>	<b>4 146 572</b>	<b>4 421 765</b>	<b>4 588 001</b>	<b>4 588 001</b>	<b>4 725 371</b>
Dont						
.DSU Principale	3 100 378	3 662 202	4 175 572	0		
.DSU Cible	525 565	484 370	0	0		

Les critères d'éligibilité à la DSU sont le potentiel financier, le % de logements sociaux, le % d' APL et le revenu par habitant.

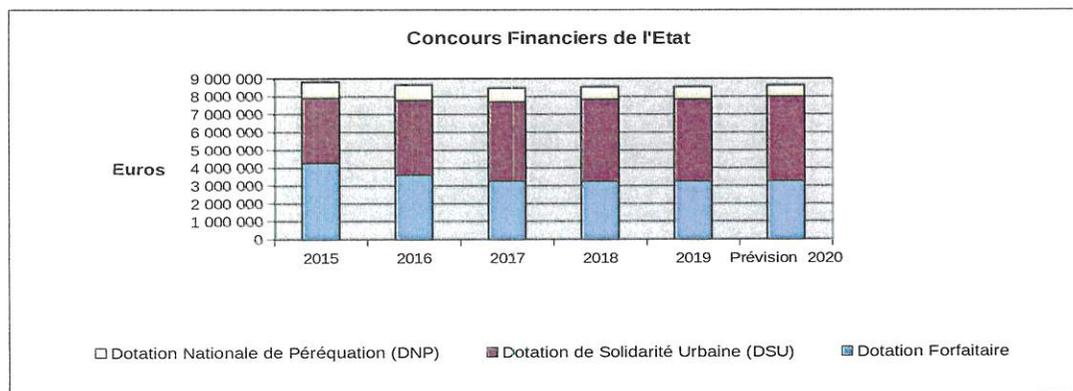
En 2012 prise en compte du potentiel financier rénové. Le coefficient d'effort fiscal n'est plus pris en compte pour les communes déjà éligibles.

En 2017 suppression de la DSU cible.

<b>Dotation Nationale de Péréquation (DNP)</b>	<b>920 975</b>	<b>888 378</b>	<b>799 541</b>	<b>719 587</b>	<b>719 587</b>	<b>647 628</b>
--	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Les critères d'éligibilité sont le potentiel financier et l'effort fiscal pour la part principale.

<b>Total Dotation Globale de Fonctionnement €</b>	<b>8 808 272</b>	<b>8 646 410</b>	<b>8 471 142</b>	<b>8 537 575</b>	<b>8 537 575</b>	<b>8 623 662</b>
Variation Totale		-1,84%	-2,03%	0,78%	0,00%	1,01%



## Potentiel Fiscal et Financier par Habitant

Le potentiel fiscal est un indicateur qui peut permettre de comparer la richesse fiscale potentielle des collectivités les unes par rapport aux autres.

Potentiel Fiscal 4 Taxes	2016	2017	2018	2019
Potentiel Fiscal / Habitant / Montfermeil	704 €	841 €	853 €	854 €
<b>Taux d'évolution</b>		19,46 %	1,43 %	0,12 %

Pour le potentiel fiscal 4 taxes, la nouvelle fiscalité des entreprises (CFE, CVAE, IFER, TASCOM) et la fiscalité des ménages dont celle perçue par le groupement intercommunal (déduction faite du prélèvement venant abonder le FNGIR) + l'attribution de compensation en provenance de la Métropole du Grand Paris.

Potentiel Fiscal TP Agrégé Territoire/Montfermeil	2016	2017	2018	2019
Potentiel Fiscal TP / Montfermeil	66 €	136 €	142 €	139 €
Potentiel Fiscal TP / Strate	194 €	201 €	208 €	210 €
<b>Écarts Montfermeil / Strate</b>	<b>-66%</b>	<b>-32%</b>	<b>-32%</b>	<b>-34%</b>

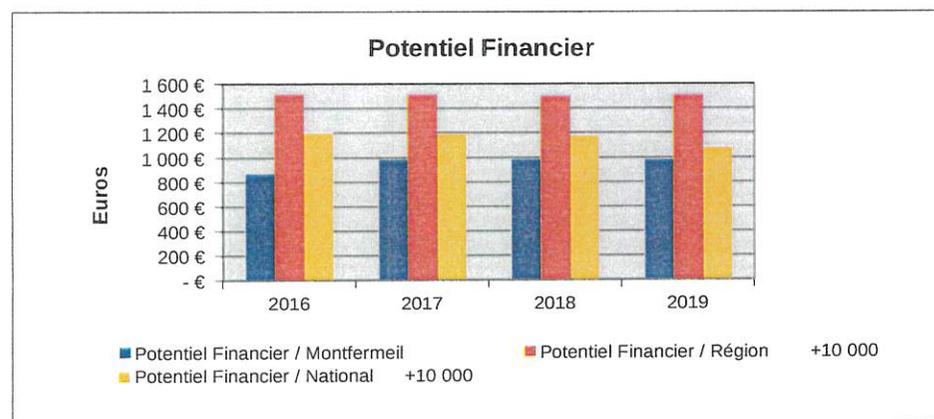
Le potentiel fiscal de TP devient les produits post-TP (Les collectivités votent un taux uniquement sur la CFE (cotisation foncière des entreprises)).

Produit Post-TP / Montfermeil

Produit Post-TP / Strate

Potentiel Financier	2016	2017	2018	2019
Potentiel Financier / Montfermeil	865 €	979 €	977 €	975 €
Potentiel Financier / Région +10 000	1 522 €	1 518 €	1 505 €	1 512 €
Potentiel Financier / National +10 000	1 204 €	1 194 €	1 182 €	1 086 €

Après la réforme, le potentiel financier inclus le potentiel fiscal 4 taxes rénovées et la dotation forfaitaire (1ère part de la DGF) déjà incluse auparavant.



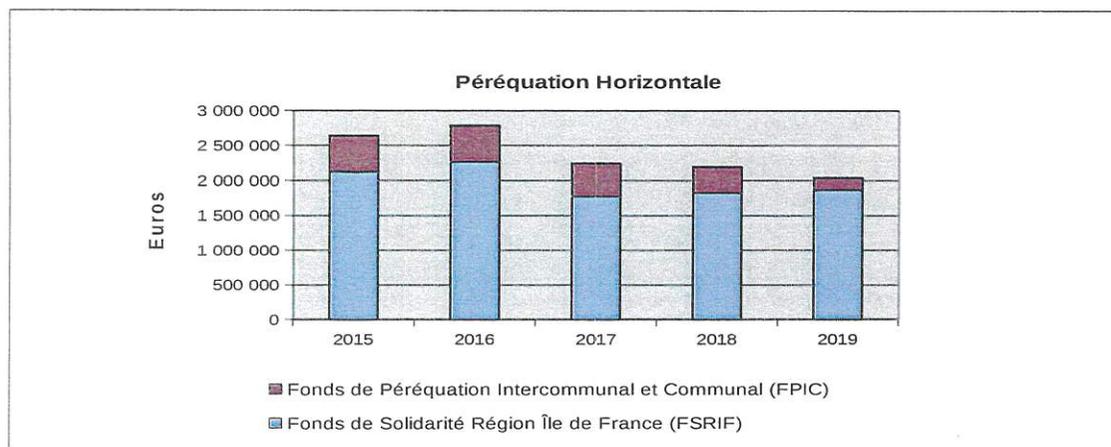
## Les Dotations Externes

### La Péréquation Horizontale (Concours Financiers Autres Collectivités)

	2015	2016	2017	2018	2019	Prévision 2020
Fonds de Solidarité Région Île de France (FSRIF)	2 121 926	2 264 742	1 776 007	1 827 006	1 868 146	NC

	2015	2016	2017	2018	2019	Prévision 2020
Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)	518 268	518 268	467 914	362 026	169 635	NC

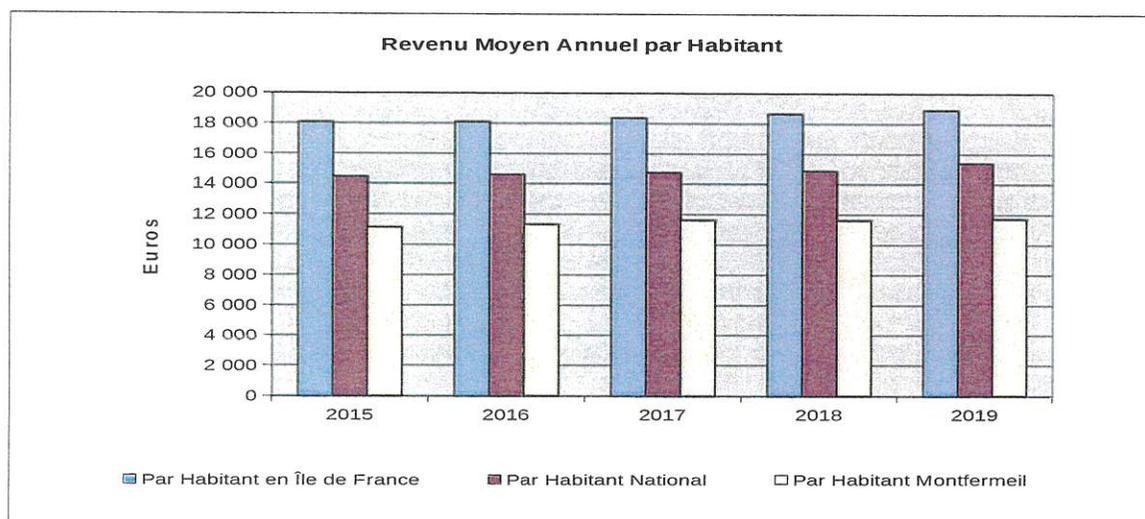
Le FPIC a été créé en 2012. Comme pour le FSRIF, les fonds proviennent d'un prélèvement sur les ressources des Collectivités à fort potentiel financier. Les critères d'éligibilité sont le revenu par habitant, le potentiel financier agrégé (Communes+Groupement Intercommunal) et l'effort fiscal agrégé.



## Revenu Moyen Habitant

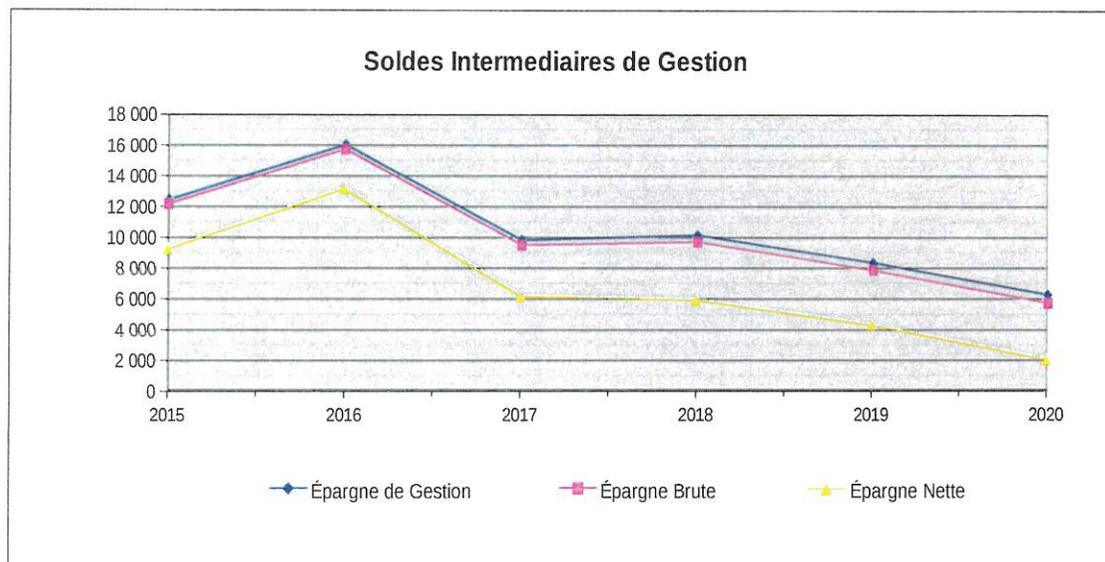
Revenu Moyen Annuel Communes +10 000 Habitants	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2018/ 2019	Variation Cumulée 2015 / 2019
Par Habitant en Île de France	18 070	18 080	18 343	18 638	18 894	1,37%	4,56%
Par Habitant National	14 422	14 577	14 745	14 880	15 397	3,47%	6,76%
Par Habitant Montfermeil	11 126	11 339	11 623	11 629	11 739	0,95%	5,51%

Le Revenu Moyen Annuel s'obtient en divisant les revenus imposables par le nombre d'habitants de la Collectivité.  
Il s'agit donc d'un ratio qui indique le revenu théoriquement disponible par habitant.



## Soldes Intermédiaires de Gestion

Milliers €	2015	2016	2017	2018	Estimation CA 2019	BP 2020	Variation 2019/2020
Recettes Réelles Fonctionnement	39 066	47 530	43 005	43 830	42 758	42 423	-0,78%
Dépenses de Gestion (hors 66 -67 et 68)	27 377	32 093	32 323	32 733	34 448	34 685	0,69%
<b>Épargne de Gestion</b> = Solde avant couverture Annuité-dette	<b>11 689</b>	<b>15 437</b>	<b>10 682</b>	<b>11 097</b>	<b>8 310</b>	<b>7 738</b>	<b>-6,88%</b>
Intérêts de Dette Payés	266	158	302	425	480	440	-8,33%
<b>Épargne Brute</b> = Solde après paiement des intérêts annuels	<b>11 423</b>	<b>15 279</b>	<b>10 380</b>	<b>10 672</b>	<b>7 830</b>	<b>7 298</b>	<b>-6,79%</b>
Remboursement Capital Dette	5 668	2 498	3 294	3 706	3 494	3 635	4,04%
<b>Épargne Nette</b> = Solde après couverture Annuité de Dette	<b>5 755</b>	<b>12 781</b>	<b>7 086</b>	<b>6 966</b>	<b>4 336</b>	<b>3 663</b>	<b>-15,52%</b>
Remboursement Anticipé Dette sur Fonds Propres Hors Refinancement	2 799	0	0	0	0	0	
<b>Solde Épargne Nette</b>	<b>2 956</b>	<b>12 781</b>	<b>7 086</b>	<b>6 966</b>	<b>4 336</b>	<b>3 663</b>	<b>-15,52%</b>



## Soldes Intermédiaires de Gestion par Habitant

En € / Habitant	2015	2016	2017	2018	2019	2020 Provisoire
Recettes Réelles Fonctionnement	1 503	1 828	1 654	1 686	1 645	1 632
Dépenses de Gestion	1 053	1 234	1 243	1 259	1 325	1 334
<b>Épargne de Gestion</b> = Solde avant couverture Annuité Dette	<b>450</b>	<b>594</b>	<b>411</b>	<b>427</b>	<b>320</b>	240
Intérêts de Dette Payés	10	6	12	16	18	17
<b>Épargne Brute</b> = Solde après paiement des intérêts annuels	<b>439</b>	<b>588</b>	<b>399</b>	<b>410</b>	<b>301</b>	220
Remboursement Capital Dette	218	96	127	143	134	140
<b>Épargne Nette</b> = Solde après couverture Annuité de Dette	<b>221</b>	<b>492</b>	<b>273</b>	<b>268</b>	<b>167</b>	80
<b>Taux d'Épargne</b> = Épargne Brute / Recettes Réelles de Fonctionnement	<b>29%</b>	<b>32%</b>	<b>24%</b>	<b>24%</b>	<b>18%</b>	<b>13%</b>

Moyenne strate 2016 source GGCL.

En 2016, la population INSEE s'établit à 26 085 habitants.

## Structure et gestion de la dette en 2019

Évolution de l'encours

Encours au 1er janvier 2019	39 023 641,50
-----------------------------	---------------

Emprunts 2019

Crédit Agricole	8 141 988,00 €

Remboursement 2019

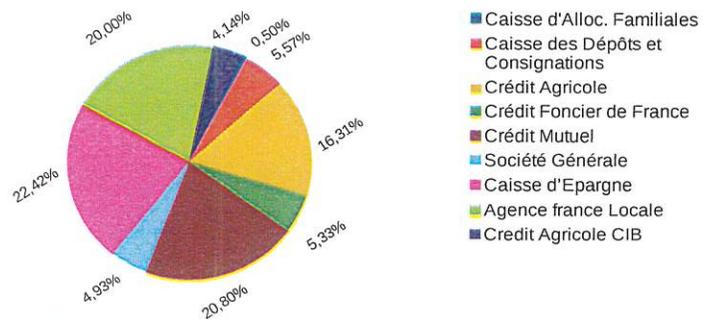
Amortissement naturel	3 468 538,36 €
-----------------------	----------------

Encours potentiel au 31 décembre 2019	50 634 167,86 €
---------------------------------------	-----------------

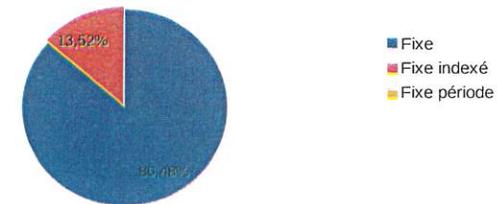
	Prévision 1er janv 2020
Encours	39M€
Nombre d'emprunts	10
Durée résiduelle	19ans

Opérations menées au cours de l'exercice 2019

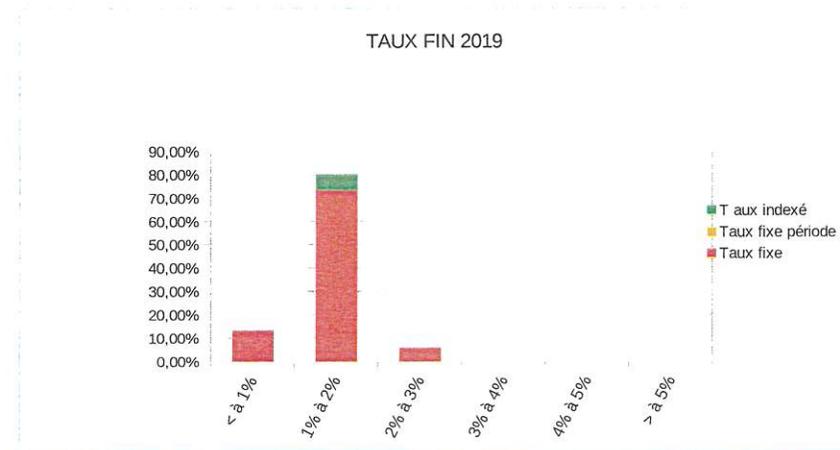
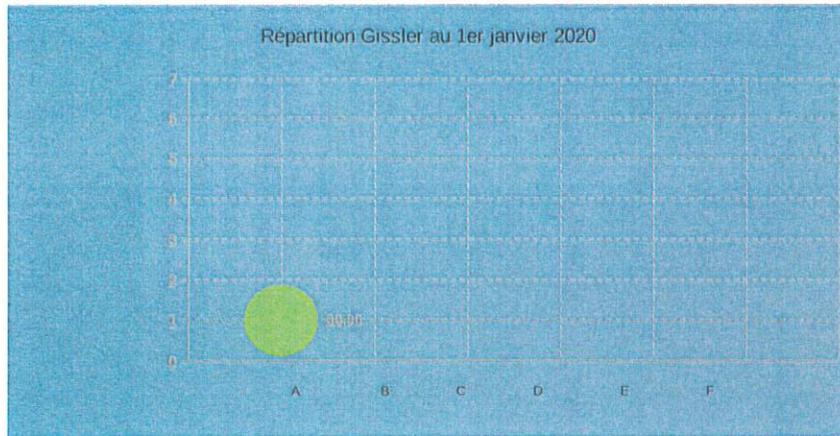
Répartition par prêteurs au 1er janvier 2020



Taux au 1er janvier 2020



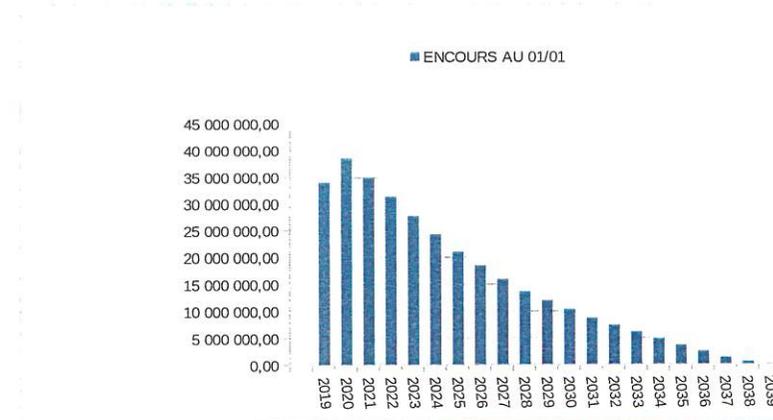
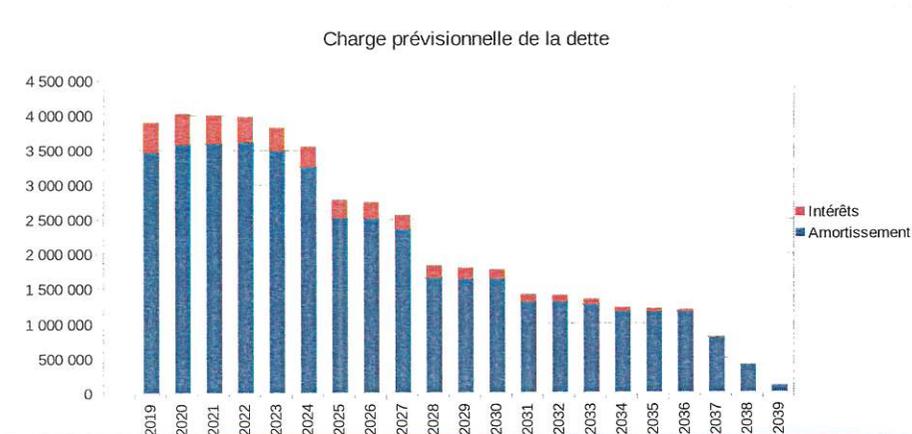
## État de la dette



La ville de Montfermeil n'a contracté aucun emprunt structuré.

Tous les contrats sont classés en A1 (absence de risques)

33% des taux d'intérêts sont inférieurs à 1% et 61 % des taux d'intérêts sont compris entre 1 et 2 %.



Accusé de réception en préfecture  
093-219300472-20191120-DEL19216-D-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2019  
Date de réception préfecture : 25/11/2019

## Charge de la Dette et Marge de Manœuvre

### Les Annuités

En Milliers €	2016	2017	2018	2019	Provisoire 2020
Intérêts des Emprunts	284	310	425	480	440
Remboursement du Capital (hors remboursement anticipé)	2 771	3 284	3 706	3 494	3 635
<b>Annuités</b>	<b>3 055</b>	<b>3 594</b>	<b>4 131</b>	<b>3 974</b>	<b>4 075</b>
Annuités / Recettes Réelles Fonct.	5,98%	8,69%	9,43%	9,29%	9,61%
<b>Marge Autofinancement Courant</b> (Dépenses de gestion+annuités/Recettes réelles de fonctionnement)	<b>75,29%</b>	<b>86,16%</b>	<b>84,11%</b>	<b>89,86%</b>	<b>91,37%</b>

Les annuités s'entendent hors remboursements anticipés avec ou sans refinancement. La marge d'autofinancement courant = Dépenses de gestion + Annuités / Recettes Réelles de Fonctionnement.

#### Remarques :

Le Poids de la Dette (Annuité) représente 9,80% des recettes réelles de fonctionnement.

La Marge d'Autofinancement Courant doit être inférieure à 100% .

**La Commune a donc financé sa dette sur fonds propres et a dégagé davantage d'épargne.**

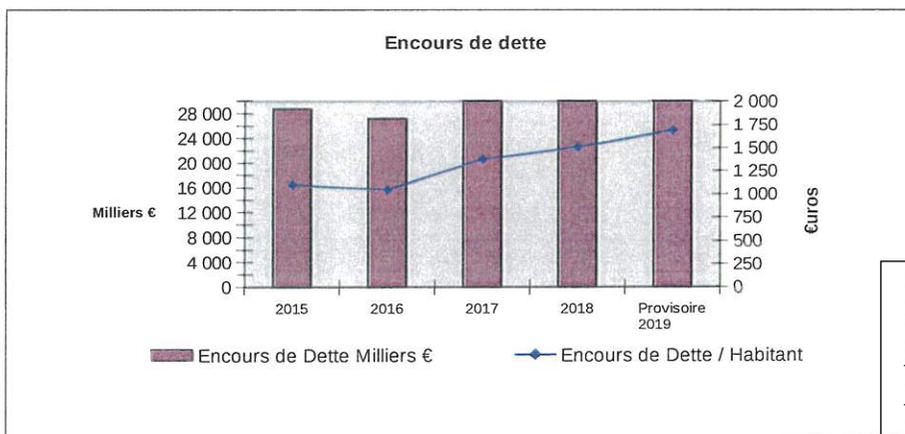
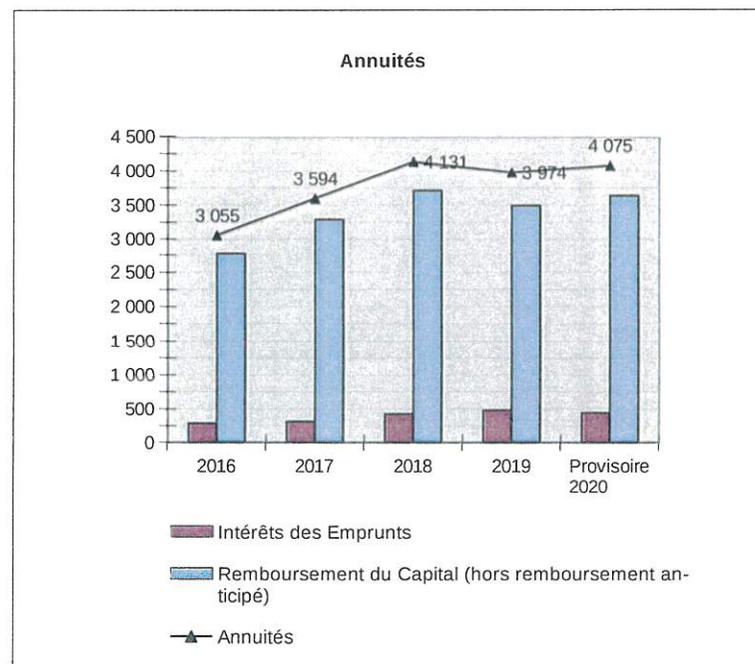
### Encours de la Dette

2015	2016	2017	2018	Provisoire 2019
------	------	------	------	-----------------

Encours de Dette Milliers €	28 681	27 210	35 535	39 024	43 697
-----------------------------	--------	--------	--------	--------	--------

Encours de Dette / Habitant	1 092	1 039	1 370	1 501	1 681
-----------------------------	-------	-------	-------	-------	-------

L'encours d'une dette doit également s'apprécier au regard des capacités de désendettement de la collectivité.



## Emprunt Prévisionnel et Réalisation pour le Financement de l'Équipement Brut

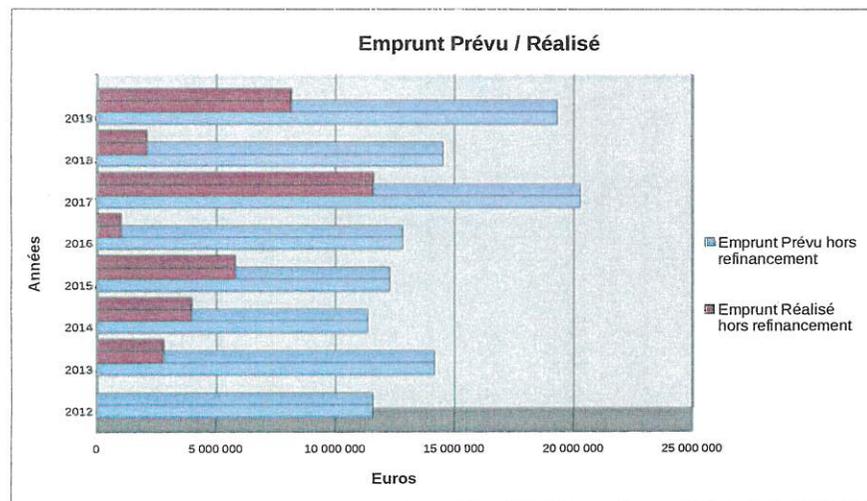
En Euro	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Emprunt Prévu Équipement	11 563 187	14 151 762	11 354 019	12 272 561	12 814 871	20 264 875	14 972 387	19 301 135
Emprunt Réalisé Équipement	16 363	2 800 000	3 983 730	5 805 068	1 015 237	11 598 898	2 109 935	8 141 988
Taux Emprunt Réalisé Équipement	0,14%	19,79%	35,09%	47,30%	7,92%	57,24%	14,09%	42,18%

Emprunt Prévu Refinancement		3 000 000	3 000 000	5 829 432				
Emprunt Réalisé Refinancement		0	0	5 829 432				

Emprunt Prévu Fin de Contrat				2 465 568				
Emprunt Réalisé Fin de Contrat				2 465 568				

Préfinancement FCTVA (sous forme de prêt à taux zéro consentit par la CDC, remboursable en 2 fois 2017 et 2018)						1 100 000		
---	--	--	--	--	--	-----------	--	--

Pour Mémoire : Emprunt Prévu Équipement = BP + BS+ REPORTS



Entre 2005 et 2018 la Commune a mobilisé 25,91% des autorisations d'emprunt sur la période pour le financement de l'équipement brut. La Commune a bénéficié de subventions d'équipement non notifiées au moment des budgets et d'un autofinancement supérieur au prévisionnel. Les opérations importantes en Investissement sont lissées dans le temps. Pour apprécier le rythme d'endettement réel de la Commune, il convient de faire la différence entre les capitaux nouvellement souscrits et les capitaux remboursés des contrats existants.

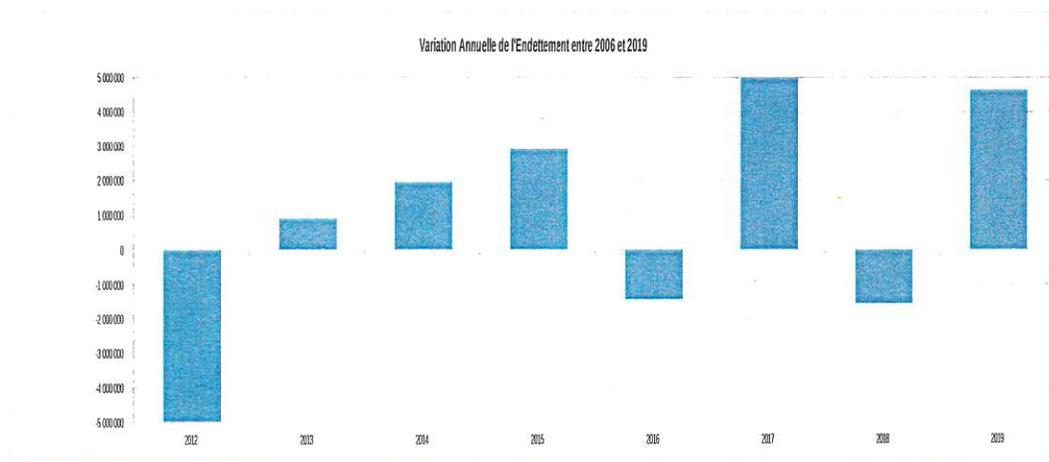
## Variation Annuelle d'Endettement

En Euros	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Emprunt Réalisé Équipement	16 363	2 800 000	3 983 730	5 805 068	1 015 237	11 598 898	2 109 935	8 141 988
Emprunt Réalisé Refinancement	5 829 432							
Emprunt Réalisé Fin de Contrat	2 465 568							
Préfinancement FCTVA				1 100 000				
<b>Total Emprunt Réalisé</b>	<b>0</b>	<b>2 800 000</b>	<b>3 983 730</b>	<b>5 805 068</b>	<b>1 015 237</b>	<b>11 598 898</b>	<b>2 109 935</b>	<b>8 141 988</b>

Emprunt Remboursé en Annuité	1 375 220	1 909 236	2 047 167	2 497 952	2 486 861	3 284 497	3 706 052	3 493 539
Emprunt Remboursé par Anticipation	5 829 432			400 000				
<b>Total Emprunt Remboursé</b>	<b>7 204 652</b>	<b>1 909 236</b>	<b>2 047 167</b>	<b>2 897 952</b>	<b>2 486 861</b>	<b>3 284 497</b>	<b>3 706 052</b>	<b>3 493 539</b>

<b>Variation Annuelle Endettement</b>	<b>-7 204 652</b>	<b>890 764</b>	<b>1 936 563</b>	<b>2 907 116</b>	<b>-1 471 624</b>	<b>8 314 401</b>	<b>-1 596 117</b>	<b>4 648 449</b>
---------------------------------------	-------------------	----------------	------------------	------------------	-------------------	------------------	-------------------	------------------

<b>Variation Endettement Cumulée 2005-2018</b>	<b>9 495 617</b>
--	------------------



## L'EFFORT D'EQUIPEMENT

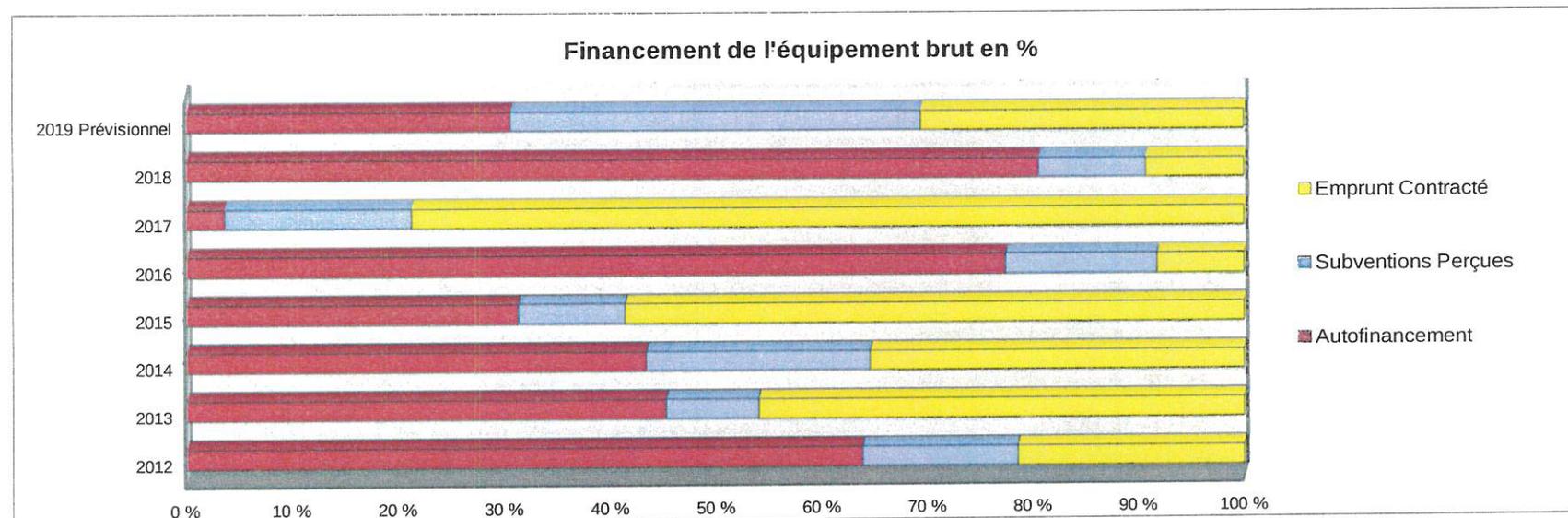
Années	Équipement Brut Réalisé	Équipement Brut Réalisé € / Habitant	Taux Équipement
2005	10 923 066 €	450,00 €	0,37 €
2006	18 889 000 €	779,00 €	0,62 €
2007	15 833 665 €	653,00 €	0,53 €
2008	12 010 087 €	495,00 €	0,41 €
2009	4 311 025 €	163,00 €	0,13 €
2010	6 205 180 €	238,00 €	0,20 €
2011	7 666 469 €	310,00 €	0,23 €
2012	11 550 864 €	463,00 €	0,33 €
2013	6 076 574 €	238,00 €	0,17 €
2014	11 233 801 €	428,00 €	0,32 €
2015*	11 772 776 €	448,00 €	0,41 €
2016	12 277 597 €	495,00 €	0,28 €
2017	14 715 166 €	558,00 €	0,35 €
2018	22 560 418 €	864,88 €	0,51 €
2019 Prévisionnel	26 560 519 €	1 018,23 €	0,62 €
<b>Total Période 2005-2018</b>	<b>166 025 688,00 €</b>	<b>Moyenne Équipement Brut 2005-2019</b>	<b>Moyenne Taux Équipement 2005-2019</b>
		<b>507€ / Habitant</b>	<b>0,37 €</b>

Équipement Brut Réalisé = Études, Acquisitions, Aménagements et Travaux.

Taux d'Équipement = Équipement brut réalisé / Recettes Réelles de Fonctionnement.

## Financement de l'Équipement Brut

Années	Équipement Brut Réalisé	Subventions Perçues	Emprunt Contracté	Autofinancement
2012	11 550 864 €	1 705 904 €	2 481 931 €	7 363 029 €
2013	6 076 574 €	533 525 €	2 800 000 €	2 743 049 €
2014	11 233 801 €	2 388 818 €	3 983 730 €	4 861 253 €
2015	11 772 776 €	1 197 739 €	6 905 068 €	3 669 969 €
2016	12 277 597 €	1 764 907 €	1 015 237 €	9 497 453 €
2017	14 715 166 €	2 589 037 €	11 598 872 €	527 256 €
2018	22 560 418 €	2 292 139 €	2 109 935 €	18 158 344 €
2019 Prévisionnel	26 560 519 €	10 315 726 €	8 141 988 €	8 102 805 €
<b>Total Période 2005-2018</b>	<b>181 663 141 €</b>	<b>42 859 144 €</b>	<b>55 196 388 €</b>	<b>83 607 609 €</b>
<b>Pourcentage du Total</b>		<b>23,6%</b>	<b>30,4%</b>	<b>46,0%</b>



En moyenne de 2006 à 2019, l'autofinancement représente 46% des dépenses d'équipement brut et les subventions perçues 30%.

# La Projection Budgétaire 2020

## Volume et Évolution Prévisionnels en Fonctionnement

Milliers €	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Estimation réalisé 2019	BP 2020
Recettes Réelles de Fonctionnement	46 306	41 505	42 330	42 758	42 422
Variation		-10,37%	1,99%	1,01%	-0,79%
Dépenses Réelles de Fonctionnement	32 093	32 323	32 733	34 448	37 021
Variation		0,72%	1,27%	5,24%	7,47%
Autofinancement Prévisionnel	<b>14 213</b>	<b>9 182</b>	<b>9 597</b>	<b>8 310</b>	<b>5 401</b>

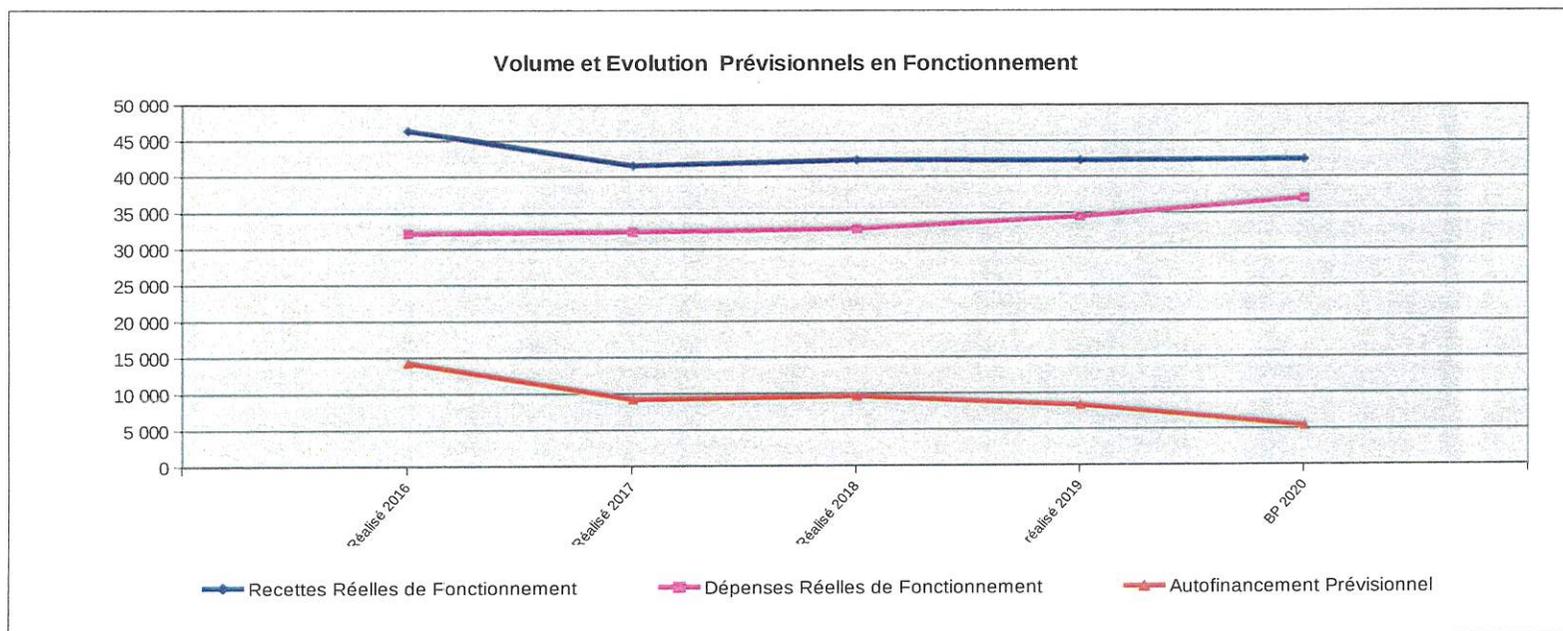
### En recettes :

La Projection 2020 en Fonctionnement est élaborée sur les bases fiscales 2019 et avec les taux votés en 2019.

Les montants perçus en 2019 au titre de la DSU et du FSRIF sont inscrits pour les mêmes montants.

### En Dépenses :

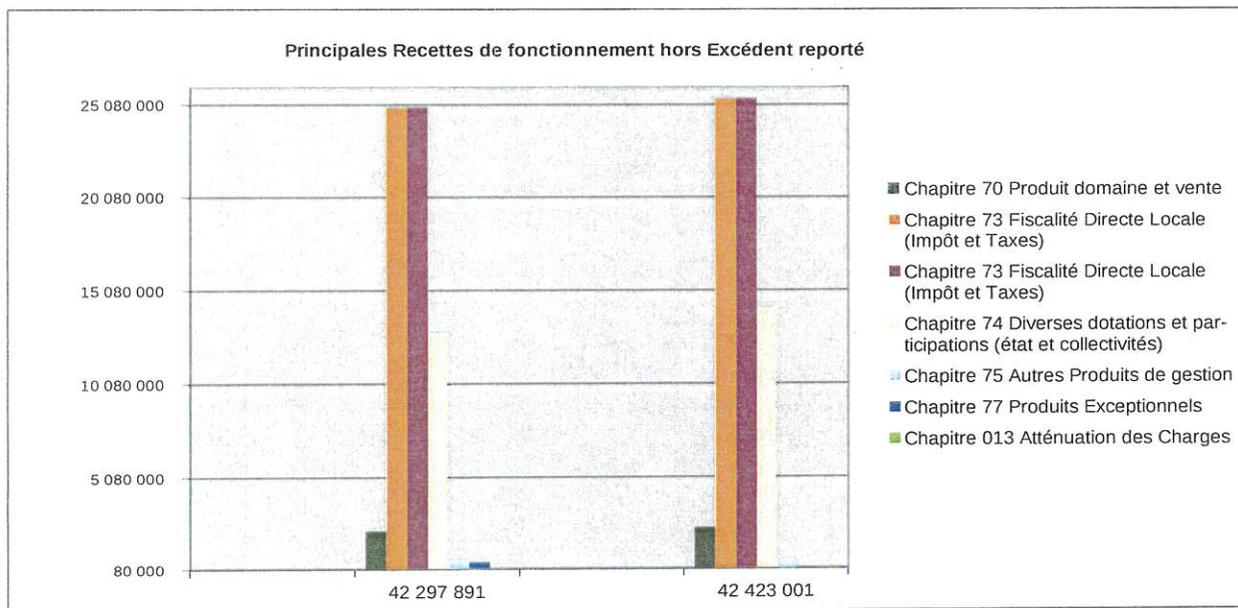
Les dépenses à caractère général +10,86 % et les dépenses de personnel +6,65 %.



# La Projection Budgétaire 2019 – 2020

## Projection 2019 des Principaux Postes de Recettes en Fonctionnement

En €	Estimation Réalisé 2019	BP 2020	Observations
<b>Recettes Réelles de Fonctionnement</b>	<b>42 297 891</b>	<b>42 423 001</b>	
dont Principalement			
Chapitre 70 Produit domaine et vente	2 100 874	2 281 612	Concessions cimetièrre, Redevances Funéraires et de stationnement, recettes des différentes activités proposées par la ville (Culturelles, sportives, Sociales...), Remboursement salaires CCAS.
Chapitre 73 Fiscalité Directe Locale (Impôt et Taxes)	24 928 185	25 392 398	Absence de Notification des Bases Fiscales - Simulation effectuée sur les bases 2019 et baisse du taux de la taxe foncière.
Chapitre 74 Diverses dotations et participations (état et collectivités)	12 741 735	14 056 991	DGF, DSU, FCTVA fonctionnement, Compensations fiscales ...
Chapitre 75 Autres Produits de gestion	532 010	537 000	Revenus des immeubles (Loyers).
Chapitre 77 Produits Exceptionnels	396 069	25 000	Pénalités perçues, Mandats annulés sur exercices antérieurs et Produits de Cession d'Immobilier (en 2019 = 325 906€) .
Chapitre 013 Atténuation des Charges	99 018	130 000	Remboursement sur rémunération du personnel.
Chapitre R002- Excédent reporté de N-1	1 500 000	0	Pour information Somme votée au Budget Supplémentaire.

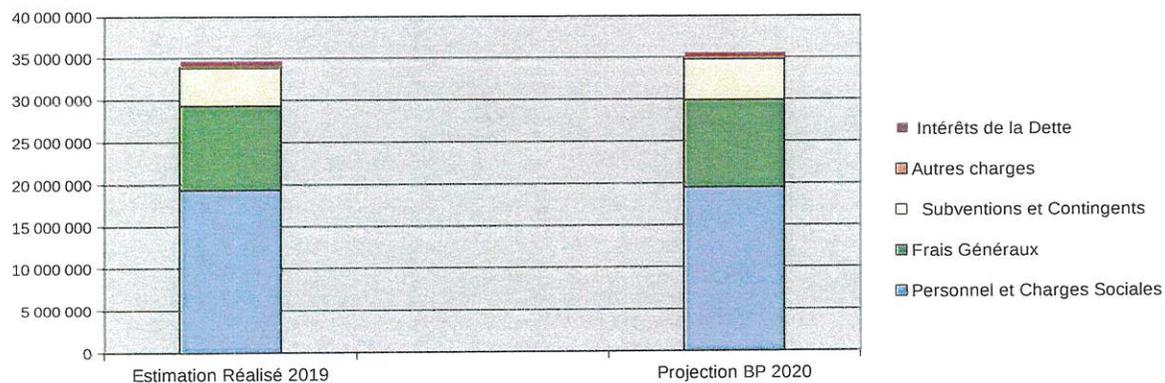


# La Projection Budgétaire 2019 – 2020

## Projection 2019 des Principaux Postes de Dépenses en Fonctionnement

En €	Estimation Réalisé 2019	Projection BP 2020	Observations
<b>Dépenses Réelles de Fonctionnement</b>	<b>34 603 828</b>	<b>35 521 294</b>	
dont Principalement			
Personnel et Charges Sociales	19 355 636	19 505 907	
Frais Généraux	9 900 757	10 348 758	Dépenses de fluides, d'entretien, de prestations, versement au budget annexe « restauration collective » pour la part ville, inscriptions des dépenses des nouvelles structures et des actions telles que l'éducation par le sport. La maintenance des bouches incendie, les formations...
Subventions et Contingents	4 612 182	4 920 179	Diminution du Fond de compensation des charges transférées (FCCT) suite à la reprise des compétences CSID, animation commerce et bouches incendie.
Autres charges	255 253	306 450	
Intérêts de la Dette	480 000	440 000	Nouveaux emprunts liés à l'important programme d'investissement

### Dépenses de fonctionnement



## La Projection Budgétaire 2019 -2020

### Projection crédits 2019 – 2020 du Financement des Investissements

Recettes en Investissement en €	Estimation CA 2019	Projection 2020	Observations
Autofinancement Brut	6 247 163	5 676 366	Virement en provenance de la section de Fonctionnement
Remboursement Annuel Capital Dette	-3 493 539	-3 635 000	
<b>Autofinancement Net</b>	<b>2 753 624</b>	<b>2 041 366</b>	Autofinancement Net Disponible pour les Investissements
Dotations et Fonds	2 381 000	2 351 781	Fctva, Taxe Aménagement, Créances et Titres
Subventions et Participations	2 637 943	843 076	Voir détail ci-dessous
Produits de Cession	523 306	0	
<b>Recettes Nettes Hors Emprunt</b>	<b>8 295 873</b>	<b>5 236 223</b>	Autofinancement - remboursement du capital - recettes investissement
Emprunt Prévisionnel	8 141 988	15 914 697	Emprunt Prévisionnel mobilisé en fonction des notifications de subventions à venir *
<b>Recettes Disponibles pour Équipement</b>	<b>16 437 861</b>	<b>21 150 920</b>	Hors opérations financières en prévision recettes/dépenses = Consignations, Cautions, Tiers. <b>Pour information</b> = Les recettes opérations financières 1M€ et Compte de tiers (Travaux en régie) 0,95M€.

\*L'emprunt indiqué en 2019 est la somme encaissée à ce jour. Il y a encore un potentiel de tirage de 4,5M€ qui peut être mobilisé ou pas jusqu'à fin décembre 2019.

**Projection 2019 – 2020 des Dépenses d' Investissement**

Dépenses Équipement Brutes	En €	BP 2019	BP 2020	Observations
Aménagement Urbain		6 245 028	4 304 947	Voirie, espaces verts, éclairage public, signalisation. Achat du Local 3F
Bâtiments		5 581 000	12 153 046	Divers travaux d'entretien des écoles et bâtiments publics, construction de 13 classes reconstruction de l'école maternelle Jules Ferry, travaux à l'Hôtel de ville, travaux de la nouvelle structure Vie en herbe, Immeuble Boulevard Bargue, Tennis Padel et diverses études
Développement urbain		6 245 028	3 304 947	Acquisitions foncières, réhabilitation-restructuration du centre ville
Voirie		5 251 330	3 161 777	Reprises de divers trottoirs, rue Daniel Perdrigé, rue Curie, Parking Angle de Gaulle, rues proche de la nouvelle Gare Routière T4, extension de 15 caméras.
Environnement		1 861 600	972 100	Aménagement du mur du nouveau cimetière, restauration des divers murs, aménagement du site permaculture, renouvellement des différents véhicules anciens, plantations, études phytosanitaires
Autres Services		949 820	2 941 786	Nouveaux logiciels métiers/matériel et réseau informatique. Matériel sportif. Mobilier scolaire et pour les nouvelles installations, matériel d'entretien
<b>Total Prévisionnel Équipement Brut</b>		<b>26 133 806</b>	<b>26 838 603</b>	

Les dépenses nouvelles d'équipement brut sont projetées à 19,6M€ cependant ces prévisions restent dépendantes de l'engagement écrit des co-financeurs potentiels.

Les notifications des subventions escomptées s'inscriront en diminution de l'enveloppe d'emprunt prévisionnel.

## Objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement

La loi de programmation des finances pour 2018-2022 impose aux collectivités territoriales de proposer un objectif d'évolution, en valeur, des dépenses de fonctionnement. Il est à noter que l'objectif national de 1,2 %, inflation comprise, ne tient pas compte des équipements nouveaux.

La prospective proposée ci-dessous tient compte des conséquences financières des équipements nouveaux qui viennent augmenter les charges de fonctionnement à savoir :

- l'école maternelle Christiane Coulon – ouverture complète en 2018
- le centre de loisirs Jules Verne – ouverture complète en 2018
- le forum Léopold Sedar Senghor – ouverture complète en 2018
- l'extension de la structure petite enfance La Source – ouverture en 2019
- l'ouverture du guichet unique – ouverture en 2019
- le nouveau complexe Henri Vidal – ouverture en 2019
- l'école élémentaire Christiane Coulon – ouverture en 2019

Les hypothèses retenues :

Pour 2019, BP selon demandes des services et des nouveaux équipements.

BP 2020 des demandes des services et des nouveaux équipements.

Evolution de 1,2 % pour les dépenses à caractère général sur 2021 et 2022 conformément à l'objectif national et en tenant compte de l'ouverture des nouveaux équipements puis pour le personnel une hausse de 3 % pour 2021 et 2022.

Libelles	BP 2018	BP 2019	BP 2020	Taux évol.	BP 2021	Taux évol.	BP 2022
<b>Dépenses de fonctionnement [1+2+3]</b>	<b>33 200</b>	<b>34 534</b>	<b>35 521</b>		<b>36 297</b>		<b>37 094</b>
Personnel et Charges Sociales (1)	18 393	18 665	19 506	3,00 %	20 091	3,00 %	20 694
Charges de gestion (2)	14 427	15 429	15 575	1,20 %	15 762	1,20 %	15 951
Intérêts de la Dette (3)	380	440	440	1,00 %	444	1,00 %	449
<b>Evolution</b>		<b>4,02 %</b>	<b>2,86 %</b>		<b>2,19 %</b>		<b>2,19 %</b>

**Engagements pluriannuels envisagés 2017 – 2021  
avec engagements de financements extérieurs**

Projet	Dépenses	Subventions notifiées
Groupe scolaire Coulon	16 050 000 €	7 151 414 €
Vidal complexe sportif	14 690 648 €	8 711 208 €
Extension bâtiment Perception	1 872 000 €	
Réhabilitation de l'église	2 371 753 €	
Local Archives	2 332 808 €	253 457 €
Nouvelle structure Halte Jeux la Vie en Herbe	2 770 257 €	600 000 €
Reconstruction école J.Ferry	13 157 925 €	1 300 000 €
École Paul ELUARD maternelle	1 905 000 €	
Études Réhabilitation château des Cèdres	2 150 000 €	
Restructuration partielle de l'école Champy	2 500 000 €	
Extension – aménagement Baquet - Picasso	2 400 000 €	
Réhabilitation de l'hôtel de Ville	1 238 950 €	
VEFA Notre Dame des Anges	954 276 €	
Rues Picasso/Chalet/avenue de Clichy	1 888 000 €	1 349 028 €
Parking Perriers-hôpital /rues Grange et Halle	1 389 000 €	103 695 €
Gare routière	1 741 000 €	
Permaculture	1 098 244 €	237 285 €
Refonte système informatique	1 000 000 €	
Confortement parc Jousseaume	1 230 000 €	
	PREVISIONNEL AU 31/12/2019	PREVISIONNEL AU 31/12/2019
<b>ENCOURS</b>	43 M€	= Encours au 31/12/2018 – remboursement capital 2019 + inscription emprunts réalisés 2019

Les notifications des subventions escomptées viendront en diminution de l'enveloppe d'emprunt prévisionnel inscrite au BP 2019

## Rapport d'Orientation Budgétaire 2020 (Charges du personnel)

Le pilotage financier de la masse salariale dans le secteur public local est complexe: abondance de ses profils de rémunération et exercices obligés de projection pluriannuelle. Les dépenses de personnel incluent non seulement la masse salariale, mais également ses « périphériques » (formation professionnelle, prestations d'action sociale...), ainsi que les coûts de fonctionnement liés à la gestion du personnel (frais d'annonces et de sourcing de profils adaptés, frais médicaux, frais d'équipement de sécurité, budget de fonctionnement du service du personnel...)

La masse salariale revient à « prévoir » plus de la moitié du budget de fonctionnement. C'est donc un exercice délicat.

Les principaux objectifs du gouvernement sont les suivants :

- rénover les instances de dialogue social,
- élargir le recours au contrat,
- renforcer "la rémunération au mérite"
- mieux accompagner les évolutions professionnelles.

L'objectif affiché est "d'adapter" et "d'assouplir" le statut de la fonction publique, "faire en sorte qu'il puisse redevenir un cadre efficace pour l'action publique".

Ainsi, la complexité de gestion du volet RH se matérialise via l'application de ces mesures sur le quotidien des collectivités locales qui s'attachent à s'adapter à ces changements et à trouver des leviers visant à maintenir un budget de fonctionnement équilibré.

Dans ce contexte, l'exigence de maîtrise de la masse salariale est plus que jamais prégnante et une vigilance particulière demeure sur les prévisions GRH se basant notamment sur le « GVT » (glissement vieillesse technicité) qui correspond à la variation de la masse salariale à effectif constant (avancements d'échelons, avancements de grades, changements de cadres d'emplois).

D'autres éléments sont également à prendre en compte : variation du point, nouveaux postes, départs à la retraite, personnel de renfort et de remplacement, personnel saisonnier, le parcours professionnel carrière et rémunération (PPCR) en déploiement jusqu'en 2021, sans oublier la réforme du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

### Focus sur les principales évolutions thématiques du champs des Ressources Humaines :

- Le nombre de points d'indice : les postes des agents sont évalués par des points d'indice qui évoluent en fonction des avancements d'échelon, de grades, des promotions internes, concours, examens professionnels (Glissement Vieillesse Technicité),

- Le Régime Indemnitaire : Ensemble des primes et indemnités perçues par un agent. L'État souhaitant uniformiser les systèmes de paie entre les trois fonctions publiques, a lancé une vaste réforme des régimes indemnitaires et notamment la mise en place du R.I.F.S.E.E.P. (Régime Indemnitaire liée à la Formation, la Sujétion, l'Expertise et l'Expérience Professionnelle). Cette réforme aura un impact financier supporté par la ville à partir de l'année 2020.

- Le P.P.C.R. : l'application du protocole d'accord Parcours, Professionnels, Carrières et Rémunérations avait été suspendue pour douze mois par l'actuel exécutif dans le cadre de la loi de finances pour 2018. Ces mesures s'appliqueront en 2019 et induisent le reclassement des agents et l'augmentation de leur traitement de base suivant les grilles fixées par décret ainsi que des avancements d'échelon à prévoir.

- La reconduction de la G.I.P.A.:La GIPA ou Garantie individuelle du pouvoir d'achat est une prime individuelle qui repose sur le principe suivant : lorsque l'avancement automatique à l'ancienneté et le montant de revalorisation annuelle de la valeur du point fonction publique sont inférieurs à l'inflation le fonctionnaire a droit à un montant qui garantit le maintien de son pouvoir d'achat.

La GIPA résulte plus précisément d'une comparaison faite entre l'évolution du traitement indiciaire brut (TIB) détenu par l'agent sur une période de référence de 4 ans et celle de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) sur cette même période.

Ces dernières années, la GIPA constituait en quelque sorte une compensation au gel du point d'indice de salaire des fonctionnaires, afin que ces derniers puissent conserver leur pouvoir d'achat malgré la hausse de l'inflation

### **Focus sur les orientations Ressources Humaines :**

Montfermeil s'inscrit ainsi dans une démarche " service public " visant à améliorer le service public à partir de la " variable RH " mais visant aussi, symétriquement, à placer le service public au centre de la politique RH. Cela suppose, notamment, d'apporter des réponses aux besoins exprimés par les services opérationnels en matière de profils d'activité et donc de compétences recherchées (recrutement), en matière de suivi des besoins (gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences).

Dans la fonction publique, l'utilité de la GRH est aussi dans le " service " rendu aux agents (optimiser le déroulement de carrière, résoudre les problèmes qu'ils rencontrent, améliorer la satisfaction des attentes professionnelles...) : un des objectifs d'une politique publique de gestion des ressources humaines est d'offrir à chaque fonctionnaire une possibilité de carrière tout au long de sa vie professionnelle.

Dans cette perspective, il s'agit donc de mieux gérer les agents pour mieux servir les usagers. De l'avis de tous, cela implique de replacer la dimension RH au cœur du processus de réforme administrative. Moderniser la GRH est une condition pour mieux gérer la modernisation. Cela implique notamment un souci de valorisation et de motivation des agents, mais aussi une meilleure évaluation des performances et des compétences, permettant une gestion dynamique des carrières, et encore une rénovation du dialogue social. Le chantier du RIFSEEP et la restructuration des services via leur organisations et leur projet de service sont autant de chantiers qui constituent des leviers pour la mise en œuvre de ces orientations RH.

En ce sens, l'accompagnement des évolutions de l'action publique locale se cristallise sur la dimension formation dont le budget est renforcé pour l'année 2020.

La formation constitue à la fois un enjeu de modernisation des services pour satisfaire les besoins des usagers et un enjeu de développement professionnel et personnel des agents. Elle doit permettre l'adaptation au changement des techniques et à l'évolution de l'emploi territorial, favoriser le développement des compétences des agents et faciliter ainsi leur accès aux différents niveaux de qualification professionnelle existants. Elle favorise et accompagne également la mobilité des agents et représente donc un levier essentiel d'évolution professionnelle. Par ailleurs, les dernières évolutions réglementaires placent l'agent comme acteur de son parcours de formation. Le budget formation doit permettre de garantir et de respecter les impératifs statutaires et de s'assurer d'un personnel qualifié évoluant dans un contexte professionnel sécurisé et répondant aux normes légales, mais également permettre un environnement de travail favorisant le développement des carrières, la montée en compétence et donc l'engagement au sein de la ville et pour le service public qui s'y rattache. Pour ce faire, le développement des compétences s'inscrit comme levier majeur.

En complément du développement du potentiel des agents communaux et de leurs compétences, des processus d'accompagnement liés à la pénibilité au travail sont en cours et il convient de les renforcer, l'objectif visé étant une prise en charge adaptée des agents en voie de reclassement professionnel et de favoriser des actions de mobilité interne. La mise en œuvre des actions de prévention et les formations relatives à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail sont coûteuses et spécifiques, en lien avec les projets de services, les fonctions et missions des agents (CACES, habilitations, logiciels informatiques, diverses orientations de la collectivité, formation autour du management des encadrants déployée...), les objectifs poursuivis étant d'optimiser la formation des agents au travers d'une mise en adéquation des missions et des moyens. La formation permet également de créer les conditions d'une égalité effective, en particulier entre les hommes et les femmes, pour permettre à chacun d'évoluer professionnellement.

## Budget annexe « restauration collective »

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017, la compétence restauration collective est rétrocédée aux deux villes, Clichy sous Bois et Montfermeil. Pour exercer cette compétence, une coopération horizontale de mise en place d'un service unifié sera signée entre les deux communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La ville de Montfermeil est désignée comme commune coordinatrice du service unifié jusqu'à la fin de la Délégation de Service Public.

La délégation de service public a été prolongée par avenant jusqu'au 24 août 2020. Pour le dernier trimestre 2020 un marché sera lancé par le SIVU nouvellement créé au Conseil Municipal d'octobre 2019. L'augmentation du budget de fonctionnement s'explique essentiellement par la hausse du nombre d'enfants qui déjeunent à la cantine dans les deux villes.

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
Frais de personnel et charges sociales	112 400 €	112 400 €	Contribution des communes et redevance Scolarest
Prestation Scolarest et charges de fonctionnement	4 947 110 €	4 947 110 €	Subvention direction Académique de Créteil
	<b>5 059 510 €</b>	<b>5 059 510 €</b>	

Pas de dépenses d'investissement